

# Union des professeurs de physique et de chimie

## *Éditorial*

### Mais à quoi sert l'UdPPC ?

par **Jean-Charles JACQUEMIN**  
*Président de l'UdPPC*

---

L'UdPPC s'intéresse à l'enseignement de la physique et de la chimie et, par extension naturelle, à l'enseignement des sciences. Discuter de savoir pour qui et pourquoi il faut un tel enseignement, quels en doivent être les modalités et les contenus, quels moyens doivent être donnés à ceux qui l'assurent, ne relève pas d'une quelconque dérive, généralement qualifiée de syndicale, de la route tracée dès l'origine par les fondateurs de l'Union des physiciens.

L'UdPPC se doit de susciter des réflexions, de faire naître la discussion et de donner aux collègues les opportunités de se rencontrer et d'échanger, d'élaborer des propositions nouvelles, comme elle l'a fait il y a quelques années avec l'évaluation des capacités expérimentales. Mais une attitude positive ne doit pas nous empêcher de signaler les dangers que contiennent des rapports, des propositions ou des décisions. Vous trouverez ces deux attitudes souvent mêlées dans la suite de ces propos qui, au travers de quelques exemples, précisent les positions et les actions menées récemment par l'association.

## **FAIRE DES PROPOSITIONS**

### ***Pour la classe de seconde***

L'Assemblée générale de l'UdPPC a exprimé, en 2007, la volonté de voir mise en chantier dès maintenant et au sein de l'association une réflexion sur l'enseignement en seconde générale et technologique. *Contribuer à la construction d'une culture scientifique, donner du sens, faire des liens...* sont les termes du sous-titre de la contribution produite par la commission constituée à la suite de cette décision. C'est à présent aux

professeurs de s'exprimer sur les analyses et les propositions contenues dans ce texte <sup>(1)</sup>.

### **Pour le collège**

La publication dans le présent numéro du *Bup* des propositions de l'association sur l'enseignement des sciences en collège est l'aboutissement d'une discussion commencée lors de la même Assemblée générale de juin 2007 et terminée un samedi de décembre par les correspondants collège <sup>(2)</sup>.

Nous organisons une réunion nationale le samedi 17 mai 2008 <sup>(3)</sup> pour faire le point entre pairs sur les programmes actuellement en place et l'application réelle ou non des démarches préconisées. Pour faciliter la participation de collègues de toute la France, un collègue par académie, adhérent et en activité en collège, sera pris en charge par l'UdPPC nationale et nous espérons que les instances académiques de l'association pourront faire de même pour un deuxième collège.

## **DÉFENDRE LA PRATIQUE EXPÉRIMENTALE DES ÉLÈVES**

Pour mettre en œuvre cette pratique expérimentale dans de bonnes conditions de sécurité et avec efficacité, il faut des groupes d'élèves ayant des effectifs restreints, des moyens matériels adaptés à ces groupes et du temps pour gérer ces équipements hors de la présence des élèves.

### **Le temps de gestion : des décharges rétablies en droit, contestées en fait**

Il y a exactement un an, nous étions en pleine période de protestation contre les décrets Robien et annonçons que les solutions aux problèmes de décharges seraient locales. Pour aider les collègues, des *listes des tâches relatives à la gestion du laboratoire* en collège et en lycée avaient été élaborées et diffusées.

Le retrait de ces décrets a pu faire croire que tout était réglé. Les dotations globales horaires qui sont arrivées dans les établissements, les réductions de postes souvent, montrent que les problèmes subsistent et qu'après la tentative de réécriture des textes, c'est par une restriction des moyens que la suppression des décharges est faite.

Rappelons donc que le décret n° 50-581 du 25 mai 1950 <sup>(4)</sup> (article 8) s'applique et

- 
- (1) Contribution publiée en libre opinion dans *Le Bup* n° 902 de mars 2008 et disponible sur le site national ainsi que sur le forum de l'UdPPC, afin que chacun puisse réagir.
  - (2) Ces propositions sont disponibles sur le site national <http://www.udppc.asso.fr>
  - (3) Samedi 17 mai 2008 à l'Université Pierre et Marie Curie - Place Jussieu - Paris V<sup>e</sup> - Tour 56 - 1<sup>er</sup> étage - Couloir 56/66 (voir l'agenda dans ce numéro du *Bup*).
  - (4) Vous trouverez le texte de ce décret sur <http://www.udppc.asso.fr/documents> à la page 14 de la pièce jointe au message du 8 mars 2007 « Textes modifiant les décrets de 1950 sur les obligations de service ».

que dans les établissements où n'existe ni professeur attaché au laboratoire (ex-préparateur) ni agent de service affecté au laboratoire, le maximum de service des professeurs qui donnent au moins huit heures d'enseignement en sciences physiques ou en sciences naturelles est abaissé d'une heure... (début de l'alinéa 2). Vous y avez donc droit dans la plupart des collèges.

Dans les lycées, la formulation plus ambiguë de la suite de l'article 8 est utilisée pour supprimer l'heure *unique* de décharge attribuée à *un seul* professeur... quel signe négatif envoyé aux collègues ! Nous vous proposons toujours de vous appuyer sur des considérations pédagogiques et organisationnelles (ECE) qui peuvent être étayées par les documents déjà cités <sup>(5)</sup>.

### **Rappeler sans cesse que le collégien doit recevoir un enseignement de sciences expérimentales**

Pour que cet enseignement ait une plus grande efficacité, les programmes à traiter et les méthodes proposées ont récemment changé ; la durée officielle de l'enseignement expérimental obligatoire en groupes allégés est restée la même : zéro heure. Ceci ne change pas la détermination de l'UdPPC à réclamer que l'enseignement soit fait *en groupes allégés pour une partie significative de l'horaire* suivant les termes utilisés dans les propositions de l'association sur l'enseignement des sciences en collège citées plus haut.

## **AFFIRMER TOUJOURS QUE LES VOIES DE LA RÉUSSITE VERS LES MÉTIERS DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DOIVENT ÊTRE MULTIPLES**

### **Les voies de l'Enfer sont pavées de bonnes intentions**

La volonté de proposer à *tous* les élèves des chemins qui offrent une réussite éclatante à *quelques-uns* est une tendance manifeste dans notre Nation. Nous ne pensons pas que c'est réaliser l'égalité des voies de formation que de priver de réforme les voies technologiques industrielles et de laboratoire depuis tant d'années, ou d'imposer à toutes les formations conduisant du collège à un baccalauréat professionnel de durer trois ans.

### **La voie générale scientifique**

La voie S n'est pas assez scientifique pour permettre aux élèves moyens d'avoir le temps de comprendre le sens de ce qui leur est enseigné et de maîtriser les bases scientifiques nécessaires à la poursuite sereine d'études supérieures en sciences. Nous ne sommes pas les seuls à faire cette analyse, c'est la position du collectif *ActionSciences* auquel

(5) Liste des tâches relatives à la gestion du laboratoire en collège et en lycée, pièces jointes à deux messages du 17 mars 2007 sur <http://www.udppc.asso.fr/documents>.

nous appartenons<sup>(6)</sup>. Pourtant, un rapport sur la série scientifique<sup>(7)</sup> conclut, à la suite d'un raisonnement qui semble pourtant conforter notre position, que ce n'est pas la solution à retenir.

## SOUTENIR LES NOUVEAUX COLLEGUES

Lors du congrès *PariS de ScienceS*, la rencontre *jeunes collègues*<sup>(8)</sup> a été l'occasion pour les participants d'exprimer leurs besoins vis-à-vis de l'association. En particulier, ils ont souhaité que l'UdPPC soit un lien pour des échanges locaux, hors de l'établissement. C'est bien sûr au sein des académies que cette demande peut être satisfaite, par exemple à l'occasion des journées académiques.

## INFORMER LES PROFESSEURS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE

C'est le but de cet éditorial, c'est aussi le but de la section *Vie de l'Association* du bulletin. Dans ce numéro d'avril 2008, vous trouverez un grand nombre d'informations concernant les positions et les actions l'UdPPC dont le rapport d'activités, qui passe en revue l'ensemble de ce qui est fait en une année, et le compte-rendu du Conseil de janvier qui relate les discussions au sein de cette instance où les décisions engageant l'association sont prises.

Depuis janvier 2008 ces informations sont disponibles en ligne, dans le sommaire de chaque numéro du *Bup*, accessibles à tous par BupDoc sur la Toile. Nous espérons que ce moyen de diffusion favorisera les discussions et les échanges entre les adhérents et permettra à tous les collègues de mieux savoir « à quoi sert l'UdPPC » afin qu'ils nous rejoignent.



**Jean-Charles JACQUEMIN**  
*Professeur certifié de physique appliquée*  
*Préparation au CAPES - Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)*

- 
- (6) Voir le texte *Propositions pour un renouveau de la voie générale scientifique au lycée* publié dans *Le Bup* n° 894 de mai 2007, disponible sur le site UdPPC <http://www.udppc.asso.fr/documents/>  
 La liste des associations membres du collectif ActionSciences est disponible sur le site d'ActionSciences : <http://www.sfc.fr/ActionSciences.htm>
- (7) La série scientifique au cycle terminal du lycée : articulation avec le cycle de détermination et orientation vers les études supérieures. Rapport - n° 2007-090, novembre 2007, page 33.
- (8) Le compte-rendu de cette rencontre a été publié dans *Le Bup* n° 900 de janvier 2008.